

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE A HUIS CLOS

Du 13 avril 2021 à 18h00

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 14 Éric TERUEL, Sébastien PONCET, Marie-Christine VOHL, Thierry MOISAN, Georges GROS, Jean-Jacques RIGOLLET, Michel LEJEUNE, Yannick OLLIVIER, André MAILLET, Virginie BERTOUX, Delphine MARTIN, Laëtitia CHARREL Amandine DEPIERRE, Caroline REYNAUD-MARTINS (arrivée à 18h30)

Pouvoirs : 1 Joanny VEDRINE à Marie-Christine VOHL

Secrétaire de séance : Amandine DEPIERRE

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 MARS 2021

Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité.

2 - VOTE TAUX IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 2021-23 prise le 27 mars dernier n'incluait pas le taux de référence du taux départemental 2020 de TFPB de 15,90 % et qu'il y a lieu de délibérer à nouveau à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019. Il rappelle le souhait du Conseil municipal de maintenir les taux communaux de 2020. Il informe qu'il faut ajouter à la TFPB voté, le taux départemental de 15.90 %.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal valide les taux 2021 à :

- 35.98 % pour la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties),
- 53.71 % pour la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties).

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

3 – ENCAISSEMENT CHEQUE CONTENTIEUX PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'audience du 05 janvier 2021 devant la Cour Administrative d'appel de Lyon, une requête concernant un contentieux pour le PLU avait été rejetée avec obligation de verser à la commune de Parmilieu la somme de 1 000€ en dédommagement du préjudice.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque reçu du Cabinet Concorde Avocats se rapportant à cette affaire.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

4 – SIGNATURE D'UN CREDIT BAIL POUR TRACTEUR AVEC REPRISE ANCIEN MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de changer le tracteur communal. À cet effet, et depuis plusieurs mois des devis ont été établis, plusieurs réflexions ont eu lieu et à ce jour il est nécessaire d'acter une décision.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société Amby Services pour la location d'un tracteur KUBOTA, d'une épareuse et d'une brosse de désherbage. Cette location peut à tout moment aboutir sur un achat en fonction des possibilités financières communales. Une reprise de l'ancien matériel est aussi proposée par le fournisseur.

Le crédit-bail propose un 1^{er} loyer de 14 000 € HT correspondant à la reprise de l'ancien matériel, suivi de 19 loyers trimestriels de 3 697.04 € HT. Cette dépense s'inscrit en section de fonctionnement et les crédits correspondants sont prévus au chapitre.

Arrivée de Caroline REYNAUD-MARTINS à 18h30

